



127

Déchets organiques

Il est désormais interdit au plan national d'éliminer les déchets organiques (épluchures, restes alimentaires, fleurs fanées etc.) dans les poubelles de voirie. Une permanence est proposée au pôle déchets de CRAPONNE (locaux techniques ex-SICTOM - Route d'Ar lanc vers Caserne SP) par le service déchets de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Mercredi 1er octobre 2025 de 10h à 16h (en continu)



L'objectif principal de cette journée est de proposer la vente de composteurs individuels (345 et 820 L / tarifs préférentiels collectivité 29€ et 49€) aux usagers et de les conseiller au mieux sur les différentes pratiques de compostage.

C'est aussi l'occasion d'échanger sur la gestion in situ (sur place) des "déchets verts" au début de l'automne (feuilles mortes, déchets du potager) sans apports en déchèterie et sans recourir au brûlage qui est interdit.

Vous souhaitez être informé sur la vie de la commune ?

Abonnez vous à la e-letter en téléchargeant le formulaire sur le site <https://monlet.fr>

Téléchargez l'application Illiwap sur votre smartphone **21 septembre 2025**

Quels déchets composter ?

Les autorisés :

En cuisine :

Les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café avec le filtre, les sachets de thé, le pain, les pâtes, le riz sans sauce, les coquilles d'oeufs écrasées, l'essuie tout sans produit d'entretien, les produits laitiers en petite quantité.s

Au jardin :

Les fleurs fanées, les mauvaises herbes, les déchets du potager, les feuilles mortes, les écorces, les petites tailles de branchage, la paille, le foin, la tonte de pelouse (en quantité modérée).

Autres :

Les cendres de bois froides, la sciure, les copeaux de bois, le papier et carton déchiqueté, le fumier non décomposé, les cheveux...

Les interdits :

En cuisine :

Viande, os, poisson, arêtes, noyaux et coques de fruits, huile de friture, les produits laitiers en trop grosse quantité...

Au jardin :

La terre, le sable et le gravier, les litières et déjections animales, les mauvaises herbes montées en graine, les déchets d'animaux domestiques, les grosses branches, les plantes malades...

Autres :

Les balayures et poussières, les matériaux non dégradables, les déchets médicaux, les cendres de charbon de bois, les sacs plastiques, les couches,...